

"L'Eurafrique" dans La Dernière Heure (1er mars 1957)

Légende: Le 1er mars 1957, Roger Motz, membre du Sénat de Belgique et président du Parti libéral belge (PLB), décrit dans le quotidien bruxellois La dernière heure les enjeux internationaux et les avantages du régime d'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté économique européenne (CEE).

Source: La Dernière Heure. Le plus grand journal belge, le mieux renseigné. dir. de publ. Brébart, Marcel. 01.03.1957. Bruxelles. "L'Eurafrique", auteur:Motz, Roger , p. 1-2.

Copyright: (c) La Dernière Heure

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_eurafrique_dans_la_derniere_heure_1er_mars_1957-fr-4e65f958-40c5-48bb-8a87-ec7a2c669c1c.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



L'Eurafrique

par Roger Motz

La politique d'incorporation économique des territoires africains dans l'aire du Marché commun européen continue à faire l'objet de commentaires en sens divers. Elle provoque des hésitations et des doutes chez certains de nos compatriotes inquiets de l'avenir du Congo belge. Elle ne rencontre pas l'approbation des milieux gouvernementaux britanniques. Mais surtout elle va à l'encontre des desseins de la diplomatie soviétique et des rêves des nationalistes africains.

Dans son livre sur la « Philosophie de la révolution », le colonel Nasser déclare que l'Égypte doit devenir le centre d'une triple zone d'influence; tout d'abord arabe, ensuite musulmane et enfin africaine. Il va sans dire qu'un programme d'expansion de ce genre se heurte de front à toute politique de rapprochement politique et économique de l'Afrique noire et de l'Europe occidentale. Le fait est tellement évident que la propagande radiophonique égyptienne a déjà pris l'offensive en essayant d'ameuter les populations musulmanes de l'Afrique centrale contre ce qu'elle dénonce comme une nouvelle forme d'exploitation coloniale.

Quant aux Russes, il est assuré que le spectacle de la prospérité de l'Occident doit plonger leurs économistes et leurs planificateurs dans une cruelle confusion de pensées. Combien de fois ont-ils prédit, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la venue inévitable de cette grande crise économique qui doit démanteler l'économie capitaliste ? Ils ne peuvent, dans leur logique marxiste-léniniste, trouver qu'une seule explication au développement continu de cette prospérité occidentale : c'est qu'elle doit être basée en ordre principal sur la misère des peuples coloniaux et que dès que ceux-ci se seront séparés des Européens (et préférablement entrés dans l'orbite soviétique) la ruine de l'Europe sera assurée. D'où un beau zèle déployé aujourd'hui au Moyen-Orient, demain dans l'Afrique tout entière.

En vérité

Mais sans céder pour cette raison aux entreprises soviétiques, il n'est nullement démontré que les peuples, européens soient incapables de se tirer d'affaire sur le seul produit de leur travail et de leur ingéniosité. Il y a lieu de remarquer que, dans l'Europe contemporaine, quelques-uns des peuples les plus prospères sont précisément ceux qui n'ont pas de colonies : la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, l'Allemagne occidentale. La vérité est que si les territoires d'outre-mer sont une source d'approvisionnement de matières premières, ils peuvent aussi constituer de terribles charges financières. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la situation de l'Allemagne occidentale qui, depuis 1945, a pu consacrer toutes ses forces à son propre équipement industriel à celle de la France, épuisée par douze années de guerres coloniales.

Mais il y a lieu de craindre que l'un des buts de la diplomatie soviétique soit aussi de s'assurer le contrôle du produit de septante-cinq années d'efforts européens en Afrique. Aussi distingue-t-on malaisément une raison de lui en faire cadeau.

Les réserves britanniques

Quant aux réserves faites par les Britanniques au sujet du projet de l'Eurafrique, elles tiennent en ordre principal au sort réservé aux produits agricoles des Dominions au cas où la Grande-Bretagne entrerait dans une zone commune de libre échange avec l'Europe. Ils craignent que le traitement préférentiel prévu en faveur des produits africains aille à l'encontre du régime de préférence impériale qu'ils défendent comme étant inséparable du fondement même du Commonwealth.

Ils se trouvent donc devant un dilemme difficile à résoudre. Il semble bien, en effet, que lorsque le gouvernement de Londres consulta, au cours de l'automne dernier, ceux des Dominions au sujet du Marché commun, il n'était pas prévu que des territoires africains pouvaient en faire partie.

Mais la valeur pratique de ces objections se réduit considérablement si l'on tient compte de l'important laps de temps qui devra s'écouler avant de voir l'intégration du Marché commun et l'union avec les territoires

d'outre-mer. Celui-ci durera au moins de douze à quinze ans.

L'acquis

Il y a, en effet, d'un côté, accord entre les représentants des six gouvernements européens pour affirmer que les importations dans les territoires d'outre-mer des produits en provenance des États d'Europe doivent progressivement jouir du même régime que les produits métropolitains. Mais, d'autre part, il y a accord sur le principe suivant lequel les États du Marché commun appliqueront aux importations originaires des territoires d'outre-mer les régimes qu'ils accordent entre eux, ce qui veut dire que l'adaptation sera aussi lente du côté africain que du côté européen.

Un accord tout à fait général a pu aussi être réalisé pour que des conventions d'application déterminent les conditions dans lesquelles seront facilités l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement des produits agricoles.

De plus, les ressortissants et les sociétés des États membres jouiront dans les territoires d'outre-mer des mêmes droits que ceux dont bénéficient les sociétés et les ressortissants des métropoles, y compris celui de participer aux adjudications publiques.

L'ouverture des marchés d'outre-mer est de plus liée à l'effort d'investissement qui doit être fait dans ceux-ci. Celui-ci a été délimité en programmes de 5 années de durée. Au cours de ces 5 années, les règles du Marché commun relatives à la diminution des droits de douane et à l'élargissement des contingents seront appliquées aux territoires d'outre-mer. Après cette période, le problème sera réexaminé, mais les avantages accordés resteront acquis.

La contribution belge

A cette édification économique de l'Eurafric la Belgique apporte une contribution décisive : celle du Congo belge, du Ruanda et de l'Urundi. Mais elle ne peut, ni ne désire apporter aucune modification aux traités qui règlent le commerce dans le bassin conventionnel du Congo. Il en résulte que notre colonie restera sous le régime de la porte ouverte, ce qui veut dire qu'une marchandise provenant de Bruxelles payera les mêmes droits d'entrée que si elle venait d'Alger ou de New York.

Ce régime libéral non discriminatoire a fait la fortune du Congo et a empêché l'exploitation commerciale des populations indigènes. Aussi sommes-nous heureux de ne pas devoir y renoncer.

De même qu'il importe de maintenir plus que jamais Benelux au sein du Marché commun comme une véritable entité économique pilote pour le reste de l'Europe, l'existence de la porte ouverte au Congo empêchera les autres territoires d'outre-mer de verser dans les excès du protectionnisme.

Espoirs

Malgré les ravages du nationalisme musulman, de grands espoirs peuvent encore être fondés sur la collaboration de l'Europe occidentale et de l'Afrique noire. Mais il est au cadran de l'histoire une heure fatale qu'il faut devancer si l'on ne veut pas voir exploser de sinistres desseins. La Belgique ne pourrait mieux contribuer à l'œuvre essentielle du relèvement des peuples sous-développés qu'en se consacrant en ordre principal et de toutes ses forces à sa colonie.

Mais celle-ci ne sera pas sauvée toute seule si le reste de l'Afrique est perdue. C'est pour ce motif que nos représentants ont des raisons d'apporter notre appui à ce grand effort que 160 millions d'Européens vont faire pour associer 50 millions d'Africains à une formidable tentative de coopération et d'union internationale.